

2023 WHRCF - Rapport

Date et heure : Vendredi 6 octobre, 9:30 - 12 CET / 16:30 - 19:00 KST

Nom de la session : Les droits humains dans la Ville - atelier pour la mise à jour de la Charte-Agenda mondiale de CGLU

Panélistes (dans l'ordre d'intervention) :

- M. KIM Gwang-jin, maire adjoint pour la culture et les affaires économiques, ville métropolitaine de Gwangju
- M. Morten Kjaerum, directeur de l'Institut Raoul Wallenberg
- M. Gyonggu Shin, directeur exécutif du Centre international de formation aux droits humains de la ville métropolitaine de Gwangju
- M. Mugiyanto, conseiller en droits humains au bureau exécutif du président de la République d'Indonésie
- M. Anatole Puiseux, Directeur des affaires sociales, Ville de Marseille
- Mme Rubi Cabrera Aguilera, Coordinatrice du Bureau du Médiateur de la Municipalité de San Antonio de Chile
- Mme Caroline Agwanda, conseillère du gouverneur sur la question de le handicap, gouvernement du comté de Kisumu
- Mme Veronica Gonzalez, directrice de la résilience et Mme Xochitl Cruz, département de la résilience, ville de Ciudad Juárez
- Mme Ana Isabel Rodríguez Basanta, directrice des droits de citoyenneté de la ville de Barcelone
- M. Carlos Carroza, représentant de l'Observatoire des droits humains au Chili
- Mme Aurora Sneh, experte en éducation aux droits humains et directrice de l'Initiative des droits humains du Commonwealth

Modérateur : Mme Amanda Fléty Martínez, Coordinatrice de la CGLU- CISDPDH

1. Quel était l'objectif de la session ?

La session spéciale visait à tirer parti du processus de mise à jour de la [Charte-Agenda mondiale des droits humains dans la Ville de CGLU](#) pour définir un cadre international commun sur les droits humains au niveau local, suite aux demandes des gouvernements locaux participant à la campagne mondiale de la CISDPDH « [10,100,1000 Villes et Territoires des droits humains pour 2030](#) ». La session avait pour objectif de revoir le contenu des droits inclus dans la nouvelle structure du document (qui est actuellement [en discussion](#)) de la Charte-Agenda proposée par le Comité de pilotage, qui est chargé de superviser la [première phase](#) de ce processus, en identifiant les concepts clé à refléter dans le document actualisé.

2. Comment cette question est-elle liée à la pauvreté et à l'inégalité et/ou à la localisation des droits humains ?

Le thème du WHRCF de cette année, « Pauvreté et inégalités », est au cœur du débat sur les droits humains : discuter sur la pauvreté et les inégalités implique de parler de paix, de non-discrimination et de respect de la diversité, ainsi que de multilatéralisme et de dialogue à plusieurs niveaux. Ceci est au cœur du travail de CGLU et de sa [Commission sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains](#) (CISDPDH), qui reconnaissent l'importance des droits humains pour l'accès aux services ; et pour lutter contre la pauvreté et les inégalités afin de renforcer la citoyenneté, promouvoir la dignité, le travail décent, l'identité sociale et la liberté à travers des actions de plaidoyer et des cadres internationaux, tels que la Charte-Agenda mondiale des droits humains dans la Ville.

3. Quels sont les trois messages à retenir de cette session ?

- L'importance des cadres internationaux pour la protection des droits humains, mais aussi afin de rendre les droits humains tangibles au niveau local, surtout pour la réalisation des ODD et après la pandémie de COVID-19, qui a souligné l'importance des collectivités territoriales pour garantir l'accès aux droits. Cela implique la nécessité d'institutionnaliser les droits humains, avec le but de s'assurer que l'action locale et les mouvements civils pour la protection des droits humains - tels que ceux de l'Indonésie et de la Corée - deviennent un héritage politique pour une Ville ou un Territoire, encourageant la tolérance et le respect de la diversité culturelle. La mise à jour de l'agenda de la Charte-Agenda mondiale de CGLU représente une opportunité clé dans ce sens, en particulier dans le cadre du 75ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits humains.
- Les participants ont également souligné l'importance de refléter dans la Charte-Agenda actualisée à la fois les concepts fondamentaux des droits humains - tels que les droits sociaux et culturels - et d'autres dimensions spécifiquement liées aux services publics au niveau local, notamment le droit à l'internet, l'accessibilité, l'inclusion financière et la création d'emplois, l'éducation aux droits humains, le droit à un environnement propre, sain et durable, l'accès à la justice, etc. Cela a conduit à une discussion sur la définition des droits et des services de base, sur les « standards minimaux » pour les citoyen·n·es; sur l'interdépendance entre les droits politiques, sociaux et culturels au niveau local en raison de la proximité des gouvernements locaux avec leurs habitant·e·s ; ainsi que sur le rôle clé des collectivités territoriales pour les droits économiques, tels que la rémunération du travail de soins, mais aussi la sécurité sociale.
- Les participants ont partagé leurs initiatives pour mettre en lumière l'importance du mouvement des « Villes des droits humains » et de la coopération internationale pour le renforcement de la démocratie. Favoriser l'accès aux droits humains permet aux collectivités territoriales de catalyser leur proximité avec les habitant·e·s pour renforcer la participation et l'interaction sociale, en particulier pour des groupes marginalisés tels que les migrants, les femmes et les enfants ; ainsi qu'afin de prévenir les conflits et favoriser la confiance entre les citoyen·n·es et les institutions, et avec la société civile.

4. Quelles sont les trois actions que les participants se sont engagés à entreprendre après le Forum?

- Le Secrétariat Exécutif de la CISDPDH et le Comité de pilotage intégreront les idées émergées au cours de la discussion dans la nouvelle structure proposée pour la Charte. Les contributions sur la structure des droits ont été synthétisées à travers l'outil en ligne de Mural (voir Annexe 1).
- La structure actualisée des droits (titre, formulation et regroupement) sera finalisée dans les mois qui viennent et partagée avec les participants.
- La deuxième phase du processus (2024 - 2025) consistera en la mise à jour du contenu, la collecte des pratiques locales à inclure en tant qu'exemples d'outils et des politiques pour mettre en œuvre

les droits humains au niveau local dans la partie « Agenda » du document, afin de favoriser l'appropriation et l'engagement de la nouvelle Charte par les collectivités. Tous les participants à la session sont invités à se joindre au processus.

5. Principales citations de la discussion :

- « *Nous avons déjà une approche bien établie : respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains. Je rêve que nous en ajoutions un quatrième : le devoir d'engager toutes les personnes dans une participation active* » - M. Morten Kjaerum, directeur de l'Institut Raoul Wallenberg
- « *Dans ce processus de mise à jour de la Charte-Agenda, il est crucial de permettre aux gens de s'engager activement en tant que participants à la promotion des #Droits humains, et non pas simplement en tant que bénéficiaires* » - Prof. Gyonggu Shin, Directeur exécutif du Centre international de formation aux droits humains de la ville métropolitaine de Gwangju.
- « *La mise en œuvre d'une approche locale fondée sur les droits humains nous aide à comprendre la complexité des réalités locales, à examiner le passé pour prévenir toute forme de violation des droits humains, et à construire un avenir fondé sur la vérité, la mémoire et la réconciliation pour la démocratie* ». - Mme Rubi Cabrera Aguilera, Coordinatrice du Bureau du Médiateur Municipalité de San Antonio de Chile.
- « *Il est important que les collectivités locales travaillent en réseau sur l'importance de l'inclusion financière pour favoriser la réalisation des droits humains* ». Mme Ana Isabel Rodríguez Basanta, Directrice des Droits de la Citoyenneté de la Ville de Barcelone.

6. Les pratiques locales présentées:

- Marseille : La deuxième plus grande ville de France est confrontée à des défis liés au logement adéquat, au système de transport et à la migration, qui sont en partie dus aux ressources fiscales et aux compétences limitées des autorités locales dans ces domaines en France. Depuis 2020, la Ville met en œuvre des politiques visant à améliorer la dignité et à favoriser la participation des personnes les plus vulnérables, en s'appuyant sur une population diversifiée et dynamique, dotée d'un fort sentiment d'appartenance ; sur ses forts mouvements sociaux ; ainsi que sur les possibilités d'emploi dérivée du tourisme. Plus précisément, la Ville a renforcé son partenariat avec les mouvements sociaux et les fonctionnaires publics afin de mieux identifier les groupes prioritaires - tels que les migrants et les femmes - qui ont un accès limité aux services et aux droits, afin d'encourager la sensibilisation active de ces groupes, et de rendre les procédures administratives plus ouvertes et plus accessibles.
- San Antonio de Chile : la municipalité se concentre sur l'[accès à la justice](#) en promouvant des services d'assistance juridique gratuits (en ligne ou en personne) pour des groupes spécifiques tels que les femmes victimes de violence et les personnes handicapées, afin de remédier au manque d'éducation aux droits humains sur le territoire. Le Bureau du médiateur entreprend également des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droits humains pour les fonctionnaires au niveau local, en coordination avec le système judiciaire et d'autres services municipaux et d'autres niveaux de gouvernement ; ainsi que des initiatives d'information pour le grand public, qui encouragent l'utilisation d'un langage simple et accessible.
- Comté de Kisumu : le comté a développé des politiques en faveur du handicap, en localisant la Constitution nationale et la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées à travers la participation publique et la représentation des personnes handicapées, avec les objectifs de protéger leurs droits ; de créer un fonds de développement ; et de mettre en place un Conseil du comté pour le handicap au niveau de la région. Cela s'est traduit par des mesures tangibles pour une planification urbaine plus accessible ; par la favorisation de l'intersectionnalité (entre les initiatives pour les personnes handicapées, mais aussi les femmes, les enfants, les soignants, etc.), ainsi que par des partenariats innovants avec le secteur privé afin de promouvoir une transition

numérique plus inclusive ; ainsi que des marchés publics plus transparents et adaptés aux besoins des personnes handicapées, également en partenariat avec CGLU.

- Ciudad Juárez : la municipalité défend des approches participatives (en particulier avec les enfants et les femmes) afin d'impulser une notion de sécurité humaine basée sur les droits humains ; et de renforcer le droit à la ville, à la lumière de la situation complexe de Ciudad Juárez en termes de violence et de migration, compte tenu de sa position à proximité de la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Plus précisément, la Ville travaille sur une [Charte locale sur le droit à la ville](#) qui sera lancée en décembre. Cette charte est élaborée pour le développement à long terme de la ville axé sur les droits humains. Construite de manière participative et garantissant sa légitimité, la charte est à la fois un guide pour orienter l'action politique locale, et un héritage pour les habitants de Juárez à l'avenir. La charte s'articule autour de six piliers : prospérité et innovation ; culture et éducation ; dignité et solidarité ; démocratie et participation ; sécurité et non-violence ; habitabilité et durabilité.
- Barcelone : la ville a travaillé sur la notion d' « inclusion financière », afin d'éviter que la numérisation des services publics n'exacerbe la marginalisation et l'exclusion sociale et de l'accès aux droits - en particulier les droits économiques - en raison de la fracture numérique. Cela comprend des activités de sensibilisation et de formation à la gestion financière, qui englobent l'éducation numérique et la formation juridique de base, afin de remédier au manque d'accessibilité de plusieurs instruments privés et bancaires. La Ville a également lancé le [Cuenta de Pago Básico](#) (compte de paiement de base), un type de compte qui permet aux habitant·e·s de Barcelone d'effectuer tous les services bancaires de base et qui garantit que chacun et chacune peut mener une vie économique et sociale normale, quelle que soit sa nationalité ou son statut juridique. En outre, la Ville a travaillé avec le secteur privé pour promouvoir la notion de « droits extraterritoriaux », qui renvoie à l'idée que les gouvernements locaux peuvent avoir un impact environnemental bien au-delà des obligations légales ou des frontières géographiques. La Ville de Barcelone a également attiré l'attention sur la question des investissements et des marchés publics, avertissant que de nombreuses collectivités locales ont tendance à oublier les violations des droits humains et de l'environnement liées aux industries polluantes et aux chaînes d'approvisionnement mondiales dont elles font partie et dans lesquelles elles investissent.

7. Qu'est-ce que nous pouvons apporter au prochain WHRCF en 2024 ?

Il serait important d'organiser une autre session en 2024 sur le même sujet ; puisque la mise à jour de la Charte-Agenda des droits humains dans la Ville est le seul processus international participatif en cours visant à définir un cadre commun et global sur les droits humains au niveau local, inspiré par l'expérience de Gwangju. En outre, le processus se déroulera en plusieurs phases (mise à jour du contenu de chaque droit, des dispositions générales et du préambule, ainsi qu'un recueil de pratiques au niveau local) ; il abordera plusieurs dimensions des droits humains et se poursuivra jusqu'en 2026 (date du prochain congrès mondial de CGLU). En outre, le prochain WHRCF a le potentiel de jouer un rôle important dans l'avancement de la campagne « [10, 100, 1000 villes et territoires des droits humains](#) », avec un focus particulier sur la région asiatique.